



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

2024060532

Comité Directeur – séance du 5 juin 2024

Membres en fonction : 29

Présents : 17

Procurations : 5

Excusés : 7

3.2 Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023

M. PETIT, Vice-Président, présente le compte administratif de l'exercice 2023 qui a été adressé au Comité Directeur selon la présentation réglementaire M 14. Les résultats financiers se présentent comme suit :

A- La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2023	Recettes	2023
011 - Charges à caractère général	10 870 759.60 €	002 - Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 €
012 - Charges de personnel	8 177 383.07 €	013 - Atténuations de charges	124 389.85 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	042 - Opérations d'ordre entre section	0
023 - Virement à la sect° d'investis.	0.00 €	70 - Produits des services	2 259 669.80 €
042 - Opérations d'ordre entre section	6 744 322.22 €	74 - Dotations et participations - RIU	2 250 538.75 €
65 - Autres charges gestion courante	146 315.43 €	75 - Autres produits gestion courante	0.00 €
66 - Charges financières	199 867.51 €	77 - Produits exceptionnels	131 980.78 €
67 - Charges exceptionnelles	58 391.12 €	78 - Reprise sur amort et provisions	5 905.19 €
68 - Dotations aux provisions	0.00 €	REDEVANCE INCITATIVE UNIQUE	16 713 889.37 €
TOTAL	26 197 038.95 €	TOTAL	21 486 373.74 €

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 23% en 2023 par rapport à 2022.

Les recettes de fonctionnement sont stables.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 4 710 665.21 €.

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2023 auquel s'ajoute les excédents antérieurs s'élèvent à 4 923 809.03 €

Il est à noter qu'en 2023, le SMICTOM a dû assumer le passage en M4 au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, le nettoyage et la gestion différente de l'actif de l'établissement à venir a contraint celui-ci à effectuer un amortissement supplémentaire de 5 064 034.89 euros.

Sans cela le résultat 2023 aurait été en excédent de 353 369.68 euros et en cumulé de 9 987 843.92 euros.

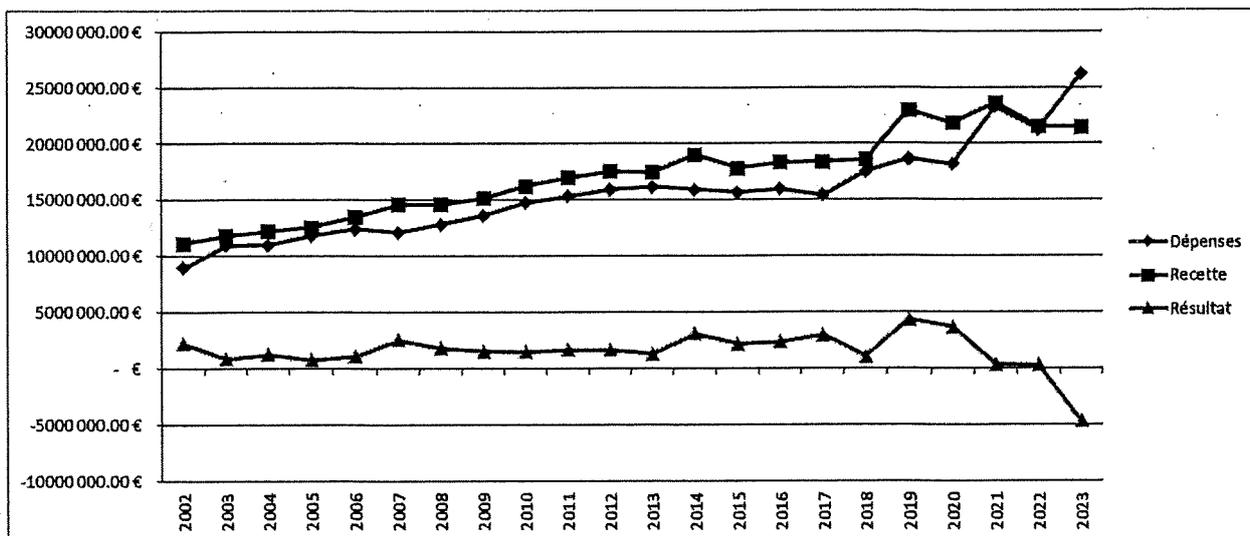
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - Tél. : 03.88.92.27.19 – Fax : 03.88.92.27.01

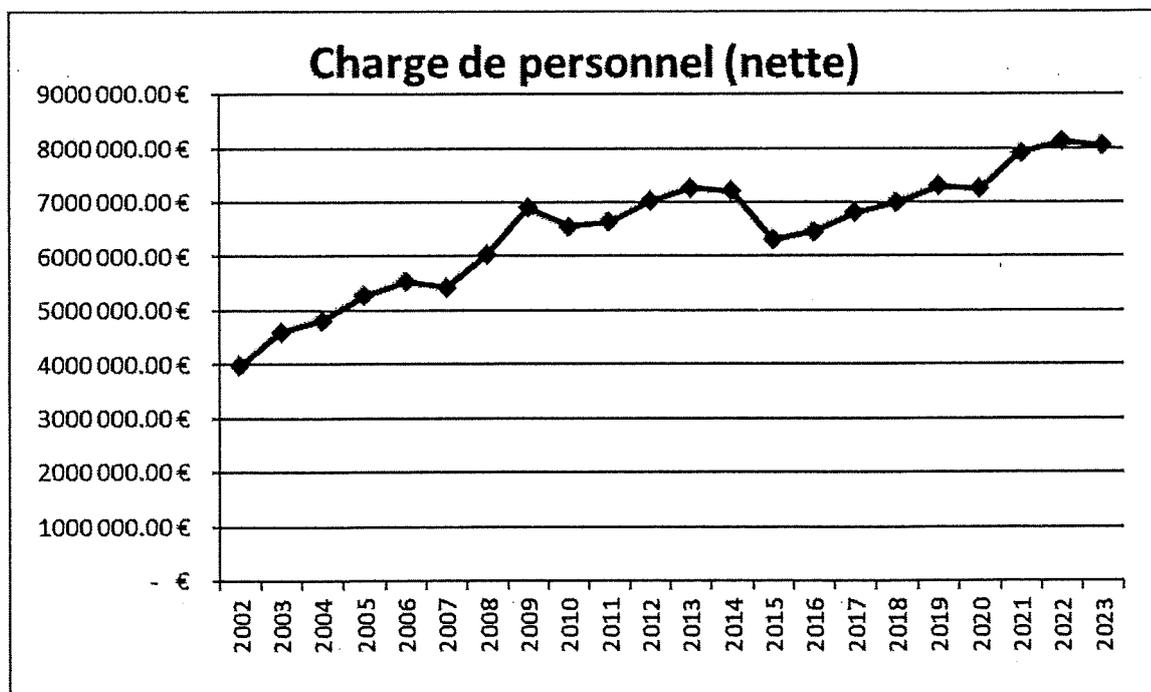
Messagerie : courrier@smictom-alsacecentrale.fr – Site Internet : www.smictom-alsacecentrale.fr

N°SIRET : 256 702 960 00012 – Code APE : 3811Z

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur) :



Evolution des dépenses nettes de personnel : CH 12 – CH 013



Les charges nettes de personnel ont diminué de 0.91% en 2023. M. PETIT explique que cette diminution est liée à l’optimisation de la collecte et à la fin des travaux au centre de tri.

M. WAEGELL demande si l’opération d’amortissement liée au passage à la M4 est exceptionnelle. M. GALMICHE rappelle le principe de l’amortissement retenu lors du passage à la M4. Il confirme que c’était une opération unique. M. PIERAUT précise qu’au final l’excédent représente ce qui est attendu pour les besoins en financement futur et le besoin en fond de roulement (3 mois considérés comme saine gestion).

B- La section d'investissement

INVESTISSEMENT			
Dépenses	2023	Recettes	2023
040 - Opération d'ordre de transfert		001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	
042- Opération d'ordre transfert sect			
041 - Opérations patrimoniales			
16 - Remboursement d'emprunts	887 793.68 €	021 - Virement de la section de fonct.	
17 - CSDND	133 709.97 €	040 - Opérations d'ordre entre section	6 744 322.22 €
19 - UTC	160 819.57 €	041 - Opérations patrimoniales	
28 - Réseau de déchetteries	462 959.15 €	10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 743 151.40 €
40 - Centre de tri	2 010 779.99 €	13 - Subventions d'investissement	665 630.64 €
41 - Unité de Compostage	7 422.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
43 - COLLECTE	1 217 592.29 €		
TOTAL	4 881 076.65 €	TOTAL	9 153 104.26 €

La section d'investissement 2023 présente un excédent de 4 272 027.61 €.

En intégrant l'excédent reporté d'investissement 2022, soit 1 747 523.72 €, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 6 019 551.33 €.

Sans l'amortissement supplémentaire décrit plus haut, 2023 se serait soldée par un déficit de 792 007.28 € mais un excédent cumulé de 955 516.44 €.

L'ensemble des analyses et développements se trouvent dans le Cahier « COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2023 – ELEMENTS D'ANALYSE ».

C- Affectation des excédents de fonctionnement et d'investissement

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 présentent un déficit de 6 562 022.90 euros. Ce déficit des restes à réaliser nécessitera l'inscription d'un crédit de 542 471.57 euros au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour en assurer le financement compte tenu de l'excédent cumulé 2022 -2023.

Le détail des restes à réaliser en dépenses et en recettes est exposé dans le point suivant– Approbation du budget supplémentaire 2024.

Dès lors, l'excédent final de la section de fonctionnement s'élève à 4 381 337.46 euros.

D- L'analyse du compte administratif par centre de coûts

L'ensemble des analyses et développements se trouvent dans le Cahier « COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2023 – ELEMENTS D'ANALYSE ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité Directeur en date du 15/03/2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la décision modificative n°1 approuvée le 14/06/2023 ainsi que la décision modificative n°2 approuvée le 21/09/2023 et la Décision Modificative n°3 approuvée le 22/11/2023,

Considérant que le Comité Directeur doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. Jean-Pierre PIELA, Président,

Considérant que, pour ce faire, M. Jean-Pierre PIELA, Président, a quitté la séance,

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, la Présidence de la séance a été assurée par un Vice-président qui a été élu par le Comité Directeur,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité Directeur,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

	2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT	EUROS
Résultat F de l'exercice A-1	9 634 474.24
Dépenses F - Exercice A	26 197 038.95
Recettes F - Exercice A	21 486 373.74
Résultat F - Exercice A	-4 710 665.21
Excédent de fonctionnement cumulé	4 923 809.03
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat I de l'exercice A-1	1 747 523.72
Dépenses I - Exercice A	4 881 076.65
Recettes I - Exercice A	9 153 104.26
Résultat I - Exercice A	4 272 027.61
Résultat I d'investissement cumulé	6 019 551.33
RESTES A REALISER	
RESTES A REALISER DEPENSES	6 562 022.90
RESTES A REALISER RECETTES	
RESTES A REALISER Résultat	-6 562 022.90
Résultat de la SECTION d'INVESTISSEMENT	6 019 551.33
Montant nécessaire pour assurer le financement de la SI	-542 471.57

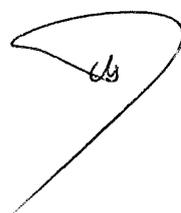
Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

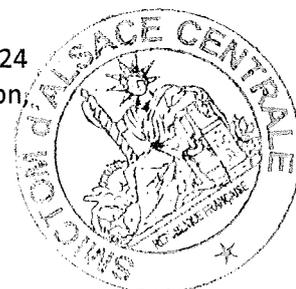
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme
A Scherwiller, le 6 juin 2024
Le Président par délégation,



Nicolas PIERAUT
Directeur



Date de mise en ligne : 10 juin 2024